



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gard

**Commune d'ARRE**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-016-14

### Date de séance

01 avril 2026

### Date de la convocation

26 mars 2026

### Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(s) excusé(s) : 1

Absent(s) Non excusé(s) : 1

Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ARRE légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie.

### Conseillers présents :

Mesdames Magali CHAZELLET, Léna CHAIX, Delphine TRUEL, Philippine DOULCIER,

Messieurs Nicolas BOURDIER, Richard PIERKOT, Guy GRAZIOSO, Bruno MARC, Jona SENEGAS

### Conseiller excusé :

Madame Maud MARGAT

### Conseiller non excusé :

Monsieur Teddy CHARLIN

### Secrétaire de séance :

Madame Magali CHAZELLET

### Portant sur mise à jour des tarifs et de la mise à disposition du foyer communal d'Arre

### Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal,

Que suite à un courrier reçu de la Préfecture du Gard, les tarifs et la mise à disposition du foyer communal de la commune doivent être modifiés.

En effet, des règles s'imposent concernant la gratuité.

La délibération n° 2025-016-25 du 09/10/2025 doit être revotée.

**Après avoir rappelé les anciens tarifs à l'assemblée, le maire propose les tarifs suivants :**

PARTICULIERS / ASSOCIATIONS / ENTREPRISES / SOCIÉTÉS		
DEMANDEUR	SEMAINE (Du lundi au jeudi)	WEEK END (Du vendredi 13h au lundi 9h)
DE LA COMMUNE	50€ + EDF	100€ + EDF
EXTERIEUR A LA COMMUNE	80€ + EDF	300€ + EDF

ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION ANNUELLE		
DEMANDEUR	SEMAINE (Du lundi au jeudi)	WEEK END (Du vendredi 13h au lundi 9h)
DE LA COMMUNE	80€ L'année (1 évènement en week-end compris)	100€ + EDF
EXTERIEUR A LA COMMUNE	80€ l'année	300€ + EDF

**Le maire rappelle** les principales conditions pour obtenir une mise à disposition du foyer communal :

- Toutes demandes doivent être formulées par écrit auprès du secrétariat de mairie,
- Un dossier devra être complété et accompagné de pièce justificatives.
- Le tarif EDF est à 0.35 € / kwh

**Il rappelle également** qu'aucune réservation ne sera prise en compte sans avoir retourné le dossier complet auprès du secrétariat de mairie.

En ce qui concerne l'Association des Parents d'Elèves intercommunale Arre / Arrigas / Aumessas / Bez et Esparon, pour nos enfants le maire propose la gratuité en semaine et 1 week-end par an pour leur évènement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Adopte** les tarifs et les conditions présentés ci-dessus, pour la mise à disposition du foyer communal

**Approuve** la gratuité pour l'association (loi 1901), l'APE Arre / Arrigas / Aumessas / Bez et Esparon selon les conditions énoncées ci-dessus

**Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**Dit** que la présente abroge la délibération n° 2025-016-25 du 09/10/2025

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour copie certifiée conforme.*

*Fait à ARRE, le 1<sup>er</sup> avril 2026*

**Le secrétaire de séance**



**Le Président de séance**  
**Le Maire Nicolas BOURDIER**



*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.*